

QUESTION ÉCRITE P-2209/09
posée par Anne Van Lancker (PSE)
au Conseil

Objet: La Communauté européenne et la 42e session de la commission des Nations unies de la population et du développement

Le thème de la 42^e session de la commission des Nations unies de la population et du développement porte sur la contribution du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Au Caire, en 1994, la communauté internationale a décidé de consacrer un montant annuel de 18,5 milliards de dollars dès 2005, de 20,5 milliards de dollars dès 2010 et de 21,7 milliards de dollars dès 2015 en faveur des programmes démographiques et de santé génésique dans les pays en développement.

Aujourd'hui, plus de 201 millions de femmes n'ont toujours pas accès à l'ensemble des services de planning familial. Plus d'un demi-million de femmes décèdent chaque année des suites de complications lors de la grossesse et de l'accouchement. La croissance démographique dans les pays en développement ainsi que la forte consommation des ressources par les populations aisées sont des facteurs qui nuisent à l'environnement au niveau mondial. Il va de soi que beaucoup plus d'efforts devront être déployés, dans les cinq prochaines années, en vue d'atteindre tous les objectifs de la CIPD.

Bien que les pays donateurs et les pays en développement aient atteint leurs objectifs pour 2005 fixés par la CIPD, il y a un grave déficit dans le financement des programmes de population qui fait qu'il est difficile pour les pays de fournir l'information, les services et les produits de base nécessaires pour atteindre les objectifs de la CIPD en 2015. Un autre défi majeur est la création et le développement d'un environnement favorable au niveau national, défi qui peut être relevé en adoptant et en améliorant les législations, les politiques et les programmes dans le domaine de la démographie et du développement.

Quelles étaient les principales priorités du Conseil pour la CPD de cette année? Des efforts ont-ils été faits pour coordonner avec les États membres une approche ou une déclaration communes sur la CPD de cette année? Le Conseil envisage-t-il d'associer le Parlement européen à la CPD, de l'informer, ou de lui faire rapport ?